

CONTEXTUALISATION

L'action de l'Eglise pour la paix au Burundi

par ✠ Joachim NTAHONDEREYE

1. Les organisateurs de cette illustre conférence ont eu l'amabilité de me préciser que ma tâche consistait à montrer « comment, au Burundi, le contexte général politique, économique et social influence et est influencé par les efforts [de l'Eglise pour] l'édification de la paix ». Qu'ils soient remerciés pour cette précision !
2. Le conflit qui a engendré des violences cycliques et la guerre au Burundi date pratiquement de la veille de l'indépendance de ce pays en 1962. Aussi je me limiterai à cette période dans la tentative de m'acquitter de ma tâche.
3. Quel contexte et quelle action tentée par l'Eglise ? Telle est la double question à laquelle je tâcherai de répondre, avant de tenter de dégager les interactions éventuelles ses deux éléments. Je verra enfin si celles-ci permettent de tirer l'une ou l'autre conclusion pertinente pour donner une perspective à l'action de l'Eglise pour la paix dans ce pays et dans notre sous-région.

I. QUEL CONTEXTE ET QUELLE ACTION ?

I. 1. Le Contexte

4. Entré dans la période ici délimitée sous une monarchie constitutionnelle, le Burundi passe ensuite à une république aux gouvernements autocratiques militaires dont il tente de sortir depuis le début des années 1990 par un processus difficile de démocratisation qui dure jusqu'aujourd'hui.
5. Pendant toute cette période, il est meurtri par les méfaits d'un antagonisme ethnique opposant, les uns aux autres, d'abord les Hutu et les Tutsi de la classe politique et infectant petit à petit presque toutes les couches de la population. Inoculé déjà du temps de la tutelle belge, ce virus de la division se manifeste dès le lendemain de l'assassinat du héros de l'indépendance, le Prince Louis RRWAGASORE, et fait ses premiers ravages dans une flambée de violences meurtrières éclatées en 1965 dans la province de MURAMVYA.

6. L'avènement de la République ne change rien à cette dangereuse situation. Bien au contraire, il l'exacerbe en érigeant en mode de gouvernement l'exclusion ethnique et régionale de surcroît. Les postes clés de décision sont concentrés entre les mains de quelques personnes toutes de l'ethnie tutsi et provenant presque d'une même province .
7. Le mensonge et la supercherie sont adoptés comme stratégie politique (négation de l'existence du problème ethnique et l'exaltation du slogan de l'unité) et, en guise de tactiques de sa sécurisation, le pouvoir met en œuvre aussi l'arrogance, l'intimidation, l'intrigue, la corruption et l'élimination physique ou sociale des adversaires réels ou éventuels.
8. Cette exclusion génère des violences cycliques meurtrières et se trouve à la racine de la guerre civile dont nous sommes pas encore totalement sortis. Celles-ci, quant à elles, font non seulement beaucoup de victimes mais elles contraignent aussi des milliers de compatriotes à l'exil en tant que réfugiés. En même temps, elles sèment dans la population qui reste un climat de suspicion morbide à caractère ethnique.
9. Ainsi, tout comme la monarchie constitutionnelle, la République elle aussi déçoit. Résignée, la grande majorité de la population perd sa confiance dans les pouvoirs publics. La chose publique, en général, est considérée par les Hutu comme chasse gardée des Tutsi, l'armée et la sûreté nationale, en particulier, comme des machines de répression à leur endroit. Ceux qui vivent en exil forcé, quant à eux, vont commencer à s'engager dans des partis ou des mouvements d'opposition qui ne tarderont pas à infiltrer petit à petit dans le pays une propagande clandestine de contestation du pouvoir.
10. Se rendant compte qu'il ne peut plus se légitimer tant soit peu par le mensonge et la supercherie, la pression de la conjoncture politique internationale aidant aussi, ce dernier finit par amorcer une réforme en vue de garantir la participation de toutes les composantes ethniques aux postes de responsabilité dans la gestion de la chose publique. C'est là un signe avant-coureur que l'heure de la démocratisation s'approche.
11. Dès l'ouverture de la perspective de celle-ci, elle suscite dans la classe politique et dans la population des réactions contrastantes. D'une part, selon le rapport cultivé avec le régime des gouvernements autocratiques à légitimité militaire qui ont dirigé le pays depuis la proclamation de la République en novembre 1966, ou la perception que l'on a de la nature des divisions et des violences qui ont endeuillé le pays depuis

l'indépendance. D'autre part, selon que l'on a ou pas un sens politique correct et honnête, commandé par le souci du bien commun.

12. A ceux qui se reconnaissent dans ledit système ou qui, de près ou de loin, en ont tiré profit, la perspective suscite l'appréhension et la réticence. De même qu'à ceux qui, par effet de manipulation politicienne ou par amalgame ont fini par imputer tout bonnement au multipartisme l'inoculation du virus de la division ethniciste dans la société. Par contre, à ceux que ledit système a traumatisé, exclu ou laissé pour compte, la même perspective suscite l'espoir et l'enthousiasme. De même qu'à ceux qui ont une saine conception de la politique pour se laisser guider par le souci du bien commun, ainsi qu'à ceux qui imputent le malheur de la division ethniciste à l'égoïsme et au manque de vision de ceux que l'histoire a propulsés aux commandes de la chose publique depuis l'indépendance. Et la ligne de démarcation de ce contraste s'avère malheureusement, de manière prédominante, l'appartenance ethnique Hutu-Tutsi.
13. Le processus de la démocratisation fait donc son cours entre, d'une part, les coups de frein et les manœuvres dilatoires de ceux qui en redoutent les effets et, d'autre part, l'euphorie et l'impatience de ceux qui misent là-dessus pour l'émancipation longtemps attendue. Il n'est pas arrêté mais, dans l'assassinat de l' élu Melchior NDADAYE, il subit un coup dur dont il a encore du mal à se relever.
14. La disparition violente et inopinée de cette personnalité qui incarnait l'espoir d'une grande frange de la population longtemps humiliée et muselée plonge le pays dans le désarroi et l'escalade de la violence que l'on connaît.
15. Du point de vue qui nous intéresse pour le moment, un grand vide de pouvoir se crée sur tous les plans. L'appareil administratif et judiciaire tombe littéralement en panne tandis que les accusations dressées à tort ou à raison contre ceux dont les élections ont légitimé l'autorité entament leur crédibilité et leur ascendant sur la population.
16. Face au désaveu et à l'humiliation que l'arrogance des armes leur fait subir, les vainqueurs des élections de juin 1993 et leur électorat refusent de se résigner et, soutenus par la communauté internationale, ils résistent. Entre temps, certains parmi eux optent même pour l'organisation d'une lutte armée en appui à cette résistance.

17. Finalement le dialogue et la négociation s'imposent comme l'unique voie d'empêcher le sang de couler et de remettre sur les rails le processus de démocratisation. Des accords sont signés et on amorce la transition qui nous conduira jusqu'aux élections de juin-juillet 2005 et au gouvernement actuel.
18. Mais tout au long de ce processus de démocratisation, les relations entachées de sang entre les deux principales composantes ethniques de la population exacerbent la rupture de confiance et le déchirement du tissu social. Les corps et les cœurs sont traumatisés, les références morales détruites, les familles éclatent et la société toute entière est moralement désorientée. Des phénomènes sans précédent tel que celui des « enfants de la rue » attestent que la jeunesse est en débandade et devient désormais proie facile de la débauche et du crime par manipulation interposée. Des milliers de réfugiés s'ajoutent à ceux des années antérieures et les déplacés se recensent aussi par milliers partout dans le pays. La pandémie du sida et les maladies telles que le choléra, la dysenterie bacillaire et la malaria font rage par suite de la promiscuité créée par la mobilité forcée de la population.
19. Du point de vue économique, la précarité déjà évoquée plus haut est aggravée par la destruction des infrastructures et la faible production agricole et industrielle est ralentie voire stoppée suite à l'insécurité et la dispersion qui frappent la population. L'égoïsme et la rapacité des ceux qui sont aux postes de responsabilité de la chose publique ne connaissent plus aucune inhibition. Les zones rurales et les périphéries des villes s'appauvrissent à vue d'œil et chaque jour un peu plus pendant que dans les quartiers nantis des villas poussent comme des champignons.
20. Tel est donc en gros le vaste contexte politique, social et économique dans lequel s'inscrit l'action de l'Eglise pour la paix durant la période ici prise en compte.

I. 2. L'action

21. Pendant la période prise en considération, l'Eglise qui est au Burundi a continué à porter le souci de son implantation et de l'encadrement spirituel et moral de ses communautés et de ses fidèles. Diverses œuvres sociales ont été entreprises en vue de l'authentification du message de l'Evangile. Mais, face à la division ethnique et aux violences meurtrières cycliques que celle-ci a produites, elle ne s'est pas soustraite au devoir humanitaire de secourir les victimes et de mener des campagnes de

pacification. De même n'a-t-elle pas omis de réprouber cette division et de dénoncer l'injustice et la soif du pouvoir pour l'avoir qui l'alimentent.

22. Ce faisant, elle n'a pas manqué non plus de saisir l'occasion pour faire valoir et recommander les valeurs humaines et chrétiennes promotrices de la paix et de l'unité, à savoir la vérité, la liberté, la justice et l'amour. Cela par le biais de la catéchèse et de la prédication habituelles, mais aussi par des messages et des lettres pastorales. Elle s'est sentie aussi interpellée à établir un lien direct entre la prière et les célébrations liturgiques, d'une part, et les exigences de la construction de la paix, d'autre part.

23. Avec l'entrée du pays dans le processus de démocratisation et à la vue de l'horreur des massacres et de la guerre civile des 10 dernières années, elle a continué et même renforcé les initiatives jusqu'ici relevées, tout en focalisant l'attention sur l'attitude juste à adopter face à la démocratie multipartite et ensuite sur la réconciliation et la reconstruction spirituelle.

24. Elle a été même amené à en allonger la liste en y ajoutant celle que j'énumère ci-après :

- Contacts directs avec des catégories ou des groupes de personnes bien ciblées selon leurs responsabilités politiques ou leur influence sociale ; cela pour tenter de conjurer la division et l'anarchie. On peut citer à cet égard l'initiative prise en 1994 par le président de la CCECAB (Conférence des Evêques Catholiques du Burundi) d'alors pour mobiliser des chefs d'Eglises et d'Associations autour de l'effort de rassembler la classe politique en vue du secours aux victimes des violences et de la remise en marche des institutions. Cet effort porta à la création de ce que l'on appelé le GAPS (Groupe des Associations pour la Paix et le Secours) ;
- Elaboration de messages pour la paix en collaboration avec le collectif des Eglises protestantes, le CNEB (Conseil National des Eglises du Burundi) ;
- Création des Commissions Justice et Paix au niveau des diocèses et au niveau de la CECAB;
- Réalisation de quelques projets à court et à long terme en faveur de la réconciliation et de la paix : « Acceptation mutuelle et réconciliation progressive au Burundi » (cfr CRID) ; « Nduwamahoro (Le Non-Violent Actif) (Entrainer les gens à résoudre les conflits et à lutter contre l'injustice de manière non-violente, dans le respect absolu

de la vie et de la personne humaine) ; Enquêtes d'analyse socio-pastorale (avril-août 1997) : compte tenu de la crise en cours, identifier les défis auxquels les communautés chrétiennes sont confrontées, en vue d'une évaluation socio-pastorale et de repenser la pastorale d'ensemble ; Réhabilitation et intégration psycho-sociales et promotion économique des Batwa ; Ouverture des orphelinats ou des Centres pour la réhabilitation et la réinsertion familiale des enfants de la rue ;

- Partenariat avec des Organisations telle que l'UNICEF dans le projet de la démobilisation et la réinsertion socio-professionnelle des enfants soldats ;
- Création d'une Commission Mixte tanzano-burundaise pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés rapatriés et d'une Commission Technique pour l'Accueil et la réinsertion de tous les Sinistrés ;
- Organisation de marches pour la paix ;
- Projet pastoral organique en vue de la promotion d'une culture de la paix et de la réconciliation. Ce projet comporte 5 activités déjà en cours : Elaboration d'un programme d'éducation de la jeunesse aux valeurs ; Renforcement des capacités des Commissions Justice et Paix ; Réconciliation des jeunes par le biais des manifestations sportives et culturelles ; Guérison des mémoires et réconciliation du clergé et des consacrés au moyen des sessions de formation ou de retraites spirituelles ; Création des centres d'écoute et guérison des mémoires.
- Enfin, pour mobiliser toutes les composantes de l'Eglise dans l'édification de cette culture de la paix et de la réconciliation et allonger éventuellement la liste des activités à mener, des synodes diocésains sont en cours de réalisations partout.

Voilà en gros l'action que l'Eglise tente jusqu'à présent, dans le contexte décrit plus haut, en vue contribuer à la paix dans notre pays.

II. QUELLE INTERACTION ?

II. 1. Influence du contexte sur l'action

25. Considérant le premier type d'action relevé, à savoir celui de la formation et des exhortations par le biais de la prière, e la catéchèse et de la

prédication, il est clair que l'Eglise y répond ponctuellement au manque de paix inscrit dans le contexte.

26. Partant de l'exemple des Lettres pastorales relatives à notre propos, on se rend compte qu'elles sont de deux types :
- la plupart réagissent post factum à des situations de crise créées par les flambées de violences qu'a connues notre pays depuis son accession à l'indépendance (1965, 1969, 1972, 1988, 1993...) ;
 - mais quelques-unes anticipent des échéances ou des situations en perspective et préparent les destinataires à y entrer en artisans de paix ;
 - on note aussi un changement d'approche conceptuelle correspondant au passage à la démocratisation pluraliste ;
27. S'agissant des projets d'ordre formatif et structurel qu'on a relevés, on voit qu'eux aussi trouvent leur motivation et leur inspiration dans le contexte en présence.
28. Il en est de même avec les initiatives de secours et de pacification face aux souffrances sans nom causées par les violences meurtrières d'après l'assassinat du président Melchior NDADAYE .
29. C'est clair donc que le contexte interpelle à l'action et détermine même en quelque sorte la forme et la méthodologie de celle-ci.

II. 2. Influence de l'action sur le contexte

30. Il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre le premier type d'action (prière, catéchèse, prédication) et l'amélioration de la situation qui a pu éventuellement être enregistrée ou le pire qui a pu être évité. Aussi parce qu'il y a eu toujours d'autres facteurs en ligne de compte et que l'Eglise n'a pas été le seul intervenant.
31. La même chose doit être notée en ce qui concerne les messages et les lettres pastorales, même à l'égard de ceux qui ont plaidé pour l'acceptation du multipartisme au début des années 1990 ou le dialogue et la négociation en 1997. On ne saurait en effet attribuer à la seule action de l'Eglise le fait que ce que celle-ci appuyait ou souhaitait ait eu effectivement lieu dans la foulée de ses messages.
32. Les initiatives prises en 1993-1994 pour amener à une même table de pourparlers les composantes de la classe politique en vue de la remise en

fonctionnement des institutions ont elles aussi porté des fruits plus ou moins dans l'immédiat. Mais là aussi tout n'est pas mérite de la seule Eglise catholique...

33. Tout compte fait, il est difficile d'évaluer de manière sûre l'influence que l'action de l'Eglise pour la paix que nous avons essayé d'identifier a pu avoir sur l'évolution de la situation. C'est seulement dans le cas des projets élaborés avec des indicateurs objectivement vérifiables que cela serait possible.

III. Quelles conclusions tirer ?

34. Il y a un constat qui interroge et que l'on devrait pas passer sous silence. Pour peu que j'aie pu cerner le contexte dans lequel s'est menée l'action de l'Eglise pour la paix dans la période prise en compte, je remarque qu'il des problématiques et des défis importants qui ont fait peu ou très tardivement l'objet de la préoccupation de l'Eglise. C'est le cas notamment de l'infantilisation et de l'exploitation systémique des paysans. Force est d'ajouter aussi à cela le cas de la marginalisation et de l'auto-censure des Batwa, d'une part, et le cas d'avoir tardé à se sentir concerné par l'accompagnement des réfugiés passés en dehors de nos frontières.
35. Je m'en voudrais de ne pas noter aussi que l'action de l'Eglise a été généralement ponctuelle et non envisagée de manière systématique et à long terme. A cela j'ajouterais que la même action s'arrête généralement aux effets visibles et immédiats plutôt que de traiter aussi des causes structurelles et institutionnelles qui elles supposent une analyse exigeante des faits et des situations.
36. Tout cela interpelle à revoir la méthodologie de travail, en prenant au sérieux notamment la nécessité de se doter de structures de conception et de suivi, tel qu'un laboratoire d'observation et d'analyse des situations.
37. Tenant compte enfin du fait que l'Eglise n'est pas que la hiérarchie mais qu'elle tout le peuple de Dieu, il faudra compter de plus en plus sur les CEB (communautés ecclésiales de base) pour éduquer à et impliquer tout le monde dans l'édification de la paix. Il est heureux de constater l'engagement pris par la CECAB d'organiser dans tous les diocèses des synodes destinés à cet effet. Encore faudra-t-il que cette œuvre se réalise dans la conscience de l'interdépendance désormais incontournable au niveau de notre région des Grands-Lacs.